

DÉCLARATION DE L'ARGENTINE AU NOM DE LA BELGIQUE, LA MONGOLIE, LE SÉNÉGAL, LA SLOVÉNIE ET LES PAYS-BAS – PREMIER SEGMENT DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE SUR LA COOPÉRATION

- J'ai le privilège de prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe principal de l'initiative MLA, composé de l'Argentine, de la Belgique, de la Mongolie, des Pays-Bas, du Sénégal et de la Slovénie.
- Comme certains d'entre vous le savent peut-être, la Convention de Ljubljana-La Haye sur les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et autres crimes internationaux a été adoptée par consensus en mai dernier.
- Les négociations ont eu lieu à Ljubljana avec la participation de 68 États, de 7 organisations internationales et de 11 organisations de la société civile.
- L'objectif de la Convention de Ljubljana-La Haye est de fournir aux autorités nationales un cadre juridique moderne pour coopérer les unes avec les autres dans les enquêtes et les poursuites relatives aux principaux crimes internationaux.
- À cet effet, elle couvre de nombreuses questions qui sont également traitées par le Groupe de travail de La Haye sur la coopération, mais à un niveau horizontal plutôt que vertical.
- Bien que la Convention ait été adoptée en dehors du cadre de la CPI, il existe de nombreux points communs : en renforçant les décisions nationales, elle rend le principe de complémentarité plus efficace, la Convention reprend les définitions des crimes du Statut de Rome et aussi bien le Statut de Rome que la Convention de Ljubljana-La Haye visent à mettre fin à l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves.
- Les 14 et 15 février 2024 se tiendra la conférence de signature de la Convention à La Haye. Il va sans dire que nous espérons vous y accueillir nombreux et que nous appelons tous les États à envisager de devenir partie à cette importante Convention.
- Je vous remercie.